



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Promotion
de l'Investissement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de Dialogue entre les Entreprises et la DGDN sous l'Égide du Ministère de la Promotion de l'Investissement

Le Ministère de la Promotion de l'Investissement a organisé ce Mardi 13 Février 2024, une réunion d'échanges entre les chefs d'entreprises et des représentants de la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN).

Présidée par Madame Manuella SANTOS, Ministre de la Promotion de l'Investissement, cette session a été spécialement tenue pour adresser les inquiétudes évoquées par certains dirigeants d'entreprises lors de la série des "Investors Breakfast" en 2023, concernant les délais lors de l'obtention des titres de séjour pour le personnel expatrié.

Les représentants de la DGDN, ont présenté la simplicité et la transparence des procédures d'obtention des cartes de séjour au Togo. Ils ont indiqué que le délai de traitement est, à ce jour, strictement de deux semaines lorsque toutes les conditions sont respectées. On note que la quasi-totalité des demandes retardées ou non abouties sont majoritairement dues à des dossiers incomplets. Aussi ont-ils rappelé que toutes les informations nécessaires pour l'établissement des titres de séjour sont disponibles sur le site de la DGDN.

Cette rencontre fut pour la DGDN, l'occasion de mettre l'accent sur les avancées notables en matière de digitalisation des procédures, qui facilitent les démarches d'obtention des documents administratifs en l'occurrence ceux liés à l'immigration.

Il convient également de souligner que cette initiative s'inscrit dans la série d'activités organisées par le Ministère de Promotion de l'Investissement en vue d'être davantage à l'écoute des investisseurs et de suivre l'évolution de leurs activités.

Pour plus d'information sur les procédures et conditions d'établissement de la carte de séjour au Togo, Consultez le site de la DGDN.

Source : Ministère de la Promotion de l'Investissement